

Promettre la lune !

Maison médicale : de qui se moque-ton ?

Fin 2021, la Ville s'engage avec un bailleur pour une maison médicale av. Foch sur 600 m² en rez-de-chaussée d'un immeuble à construire. Travaux annoncés : fin 2023 jusqu'à mai 2025.

Rien ne bouge et, fin 2022, des médecins s'inquiètent de la réduction de l'offre de santé à Houilles. Le Maire les rassure et, dans la presse, « envisage un dépôt de permis de construire au 1^{er} trimestre 2023 pour une réalisation au dernier trimestre 2024 ».

Ne voyant rien venir, en mars et mai derniers, les oppositions questionnent le Maire en conseil municipal. Réponse de l'adjointe Céline Prim : « il n'y aura aucun retard sur ce projet ». Et d'énoncer l'échéancier :

- Concertation publique fin d'été / automne 2023
- Dépôt permis de construire en automne
- Arrêté du permis printemps 2024
- Lancement du chantier idem
- Livraison fin d'été 2025

Un dépôt de permis dès la fin de la concertation laisse penser qu'on ne prévoit pas de retravailler le projet en fonction... de la concertation.

Le chantier est lancé sitôt le permis délivré, sans attendre les délais de recours éventuels le contestant (pourtant classique pour un immeuble de logements) : quel professionnel de l'immobilier prendrait un tel risque financier ?

On a donc là un Maire qui annonce une livraison en 15 à 18 mois : du presque jamais vu pour un projet incluant démolition, logements, parking en sous-sol, autorisation d'ouverture au public, et... installation de professionnels.

Les élus du groupe ID Commune,

contact@idcommune.com

www.facebook.com/IDcommune